

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

504^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 7 mars 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2016.03.057

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016
4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes payés et à payer
2. Encaissements pour le mois de février 2016

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
2. Correspondance
 - 2.1. Société de généalogie du Québec – Demande pour base de données en armoiries
 - 2.2. Avril- Mois de la Jonquille – Déclaration
 - 2.3. Marche Montréal – Québec pour le cancer – Demande d'autorisation de passage

- 2.4. La Course du Grand défi Pierre Lavoie – Demande d'autorisation de passage
- 2.5. 1000 km du Granfondo Garneau-Québecor – Demande d'autorisation de passage
- 2.6. Le Granfondo Garneau-Québecor – Demande d'autorisation de passage
3. Carrière – Demande du «Certificat d'autorisation de la municipalité»
4. Poste d'agente de bureau sur appel – Embauche
5. Vente pour taxes – Résolution de transmission de la liste à la MRC
6. Fin de contrat pompier
7. Journée d'information sur les réfrigérants de synthèse – Autorisation de la dépense
8. Tournée 2016 de la mutuelle en santé et sécurité au travail d'UMQ – Autorisation de la dépense
9. ADMQ – Formation sur la gestion financière municipale – Autorisation de la dépense
10. Hockey sénior – Prolongement de l'ouverture de l'aréna
11. Club optimiste – Calendrier – Retour du prix

D. Contrat et appels d'offres

1. Akifer – Essai de capacité des puits P3 et P4 – Octroi du contrat
2. ABB Gestion parasitaire – Arrosage préventif centre communautaire Charles-Henri Lapointe et kiosque du parc – Octroi du contrat
3. Infoteck – Branchement caserne incendie sur Internet haute vitesse – Octroi du contrat
4. Le Nouvelliste – Proposition de publicité – Cahier spécial de la MRC des Chenaux
5. Le Saint-Laurent à vélo – Acceptation de l'offre de visibilité
6. Puits Saint-Prospère – Ajout d'un panneau électrique – Octroi du contrat

E. Avis de motion

F. Adoption de règlement

1. Règlement numéro 2016-355 modifiant le règlement 2008-262 afin d'autoriser l'usage maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone 205-A – Résolution pour fixer la date de l'assemblée de consultation

G. Sécurité publique

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Ajout d'un chemin privé au plan d'urbanisme – Requête à la MRC
2. Désignation d'une fourrière en vertu du code de sécurité routière – Acceptation de la demande

K. Loisirs et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Course Richard Tessier – Diverses autorisations
2. Fête nationale 2016 – Acceptation des dépenses
3. Soirées musicales dans le parc – Saison 2016 – Acceptation des dépenses

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2016.03.058

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Aucun.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2016.03.059

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 320 512,24 \$.

Liste des comptes payés	162 017,23 \$;
Liste des comptes à payer	62 231,48 \$;
Liste des salaires (3 janvier au 23 janvier 2016)	38 715,30 \$;
Liste des salaires (24 janvier au 27 février 2016)	57 548,23 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE FÉVRIER 2016

Les encaissements du mois de février sont de 197 631,16 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

- Aucune question

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de février.

2016.03.060

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DU QUÉBEC – DEMANDE POUR BASE DE DONNÉES EN ARMOIRIES

CONSIDÉRANT QUE la Société de généalogie du Québec (SGQ) vise à promouvoir les recherches sur les histoires de familles des ancêtres et à répandre les connaissances généalogiques;

CONSIDÉRANT QUE la SGQ désire réaliser l'Armorial du Québec qui consiste en une base de données exhaustive des armoiries en usage au Québec qui sont l'expression symbolique d'une histoire dans un langage propre à l'art héraldique.

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de transmettre les renseignements utiles à l'inscription des armoiries municipales à l'Armorial du Québec de la Société de généalogie du Québec et d'en autoriser la diffusion.

Adoptée.

2016.03.061

AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE- DÉCLARATION

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le « Mois de la jonquille », et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRE QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le « Mois de la jonquille » pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de décréter que le mois d'avril est le « Mois de la jonquille » et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

2016.03.062

MARCHE MONTRÉAL – QUÉBEC POUR LE CANCER – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE la Marche Montréal – Québec pour le cancer du 1^{er} août 2016, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la tenue de cet événement;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage de la Marche Montréal – Québec pour le cancer sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade prévu le 1^{er} août 2016, entre 10 h et midi.

Adoptée.

2016.03.063

LA COURSE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE la Course du grand défi Pierre Lavoie du 14 mai 2016, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la tenue de cet événement;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage de la Course du grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade le 14 mai 2016.

Adoptée.

2016.03.064

1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE le 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie du 17 juin 2016, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la tenue de cet événement;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage du 1 000 kilomètres du Grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade le 17 juin 2016.

Adoptée.

2016.03.065

LE GRANFONDO GARNEAU-QUÉBÉCOR – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE le Granfondo Garneau-Québecor du 14 août 2016, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la tenue de cet événement;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage du Granfondo Garneau - Québecor sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade prévu le 14 août 2016, entre 10 h 40 et 12 h 10.

Adoptée.

2016.03.066

CARRIÈRE – DEMANDE DU « CERTIFICAT D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de certificat d'autorisation d'une carrière sur les lots 4 175 905 et 4 175 929, pour dépôt au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), de la part du représentant pour les Carrières d'Orvilliers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas de règle encadrant l'exploitation de carrières et sablières sur son territoire, ni concernant l'obligation d'obtenir un permis municipal pour l'exploitation d'une telle carrière ou sablière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation de produire une attestation de non-contravention à la réglementation municipale requise par le demandeur dans le cadre de sa demande au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) avait rendu une décision défavorable à ce projet, mais que cette dernière a été renversée par la décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite utiliser les rues Ricard, Monseigneur Laflèche, d'Orvilliers et le rang d'Orvilliers pour permettre aux camions de se rendre sur les lieux d'exploitation de la carrière, puis pour en sortir les substances;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur évalue à un passage de quatre (4) chargements à l'heure au début de l'exploitation de la carrière, soit 8 camions aller-retour ou 64 passages par horaire de 8 heures pour un transport d'environ 25 000 tonnes par année;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite voir ce volume augmenter à 100 000 tonnes par année, ce qui représentera 16 passages à l'heure, soit 32 camions aller-retour à l'heure ou 256 passages par horaire de 8 heures;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur ne peut garantir que la carrière ne sera pas exploitée les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE ces rues se trouvent dans le noyau village de la municipalité et sont des rues qui se retrouvent dans un secteur résidentiel sans usage commercial ou autres;

CONSIDÉRANT QU'ils se retrouvent sur les rues ou aux abords de ces dernières trois (3) garderies, une école primaire, un centre communautaire, une résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT les nuisances causées par le bruit, les vibrations dans les résidences et la poussière produite par le passage répétitif de camions;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur ne peut garantir la sécurité du public par les conducteurs des véhicules se rendant et quittant la carrière et le respect des limitations de vitesse une fois les véhicules sur les chemins de la municipalité et le respect des rues, routes et rangs qui seront empruntés par les camionneurs;

CONSIDÉRANT les risques pour les résidents et usagers des services avoisinants pour leur sécurité et intégrité physique, dont des enfants d'âge scolaire et des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le passage des véhicules lourds endommagera les rangs et rues empruntés et que les redevances remises par la carrière seront insuffisantes pour dédommager pour les torts causés aux dits rangs, routes et rues;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une pétition comportant plus de 500 signataires s'opposant au projet, entre autres, en raison des risques liés à la sécurité publique et aux nuisances causées aux résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a clairement manifesté au demandeur qu'elle ne s'opposait pas au projet, mais au fait des risques et nuisances causés par le transport des matières extraites de la carrière et qu'elle lui a demandé de lui proposer un itinéraire alternatif ne causant pas les nuisances et risques ci-haut décrits;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur n'a pas produit de scénario alternatif afin de minimiser les risques et nuisances associés au transport des matières extraites de la carrière dont entre autres, l'utilisation du rang d'Orvilliers en direction de la route Guilbault à Deschambault-Grondines et de profiter ainsi d'un accès aux routes 138, 354, 363 et l'autoroute 40;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à compléter le formulaire de « Certificat de la municipalité » requis par le demandeur en y indiquant que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal, mais que la municipalité s'objecte fortement à la délivrance de l'autorisation;

QU'une copie de la présente résolution fasse partie intégrante du certificat municipal;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Champlain, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, au ministre des Transports du Québec, au ministre de la Sécurité publique et à la ministre

responsable de la région afin de leur manifester l'objection de la délivrance par le ministre de l'autorisation dans le contexte actuel.

Adoptée.

2016.03.067

POSTE D'AGENTE DE BUREAU SUR APPEL - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE lors des vacances, congés, remplacements à long terme et périodes de surplus de travail la municipalité doit disposer d'une banque d'employés afin de pourvoir à ces moments;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'embaucher mesdames Francine Godin et Sylvie Brière à titre d'agente de bureau à temps partiel, sur appel afin de combler les remplacements de vacances, congés, remplacements à long terme et les surplus de travail.

Adoptée.

2016.03.068

VENTE POUR TAXES – RÉOLUTION DE TRANSMISSION DE LA LISTE À LA MRC

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité, en raison de taxes impayées d'un montant supérieur à 100 \$, et de transmettre cette liste à la MRC, en date du 18 mars 2016, en vue de procéder à la vente pour le non-paiement des impôts fonciers.

Adoptée.

2016.03.069

FIN DE CONTRAT POMPIER

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie recommande de mettre fin à l'emploi de monsieur Gary Dupont à titre de pompier volontaire en raison de son manque de disponibilité au cours des dernières années;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de mettre fin à l'emploi du pompier volontaire et de premier répondant de monsieur Gary Dupont, numéro d'employé 06-0043, en date de l'adoption de la présente résolution et de le remercier pour ses services rendus à la communauté.

Adoptée.

2016.03.070

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES RÉFRIGÉRANTS DE SYNTHÈSE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra se conformer aux nouvelles normes sur les réfrigérants de synthèse pour ses compresseurs à l'aréna d'ici 2020;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à assister à la journée d'information sur les réfrigérants de synthèse offerte par l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives qui se tiendra à Québec le 22 mars 2016, au coût de 250 \$ plus toutes taxes applicables et d'autoriser les dépenses inhérentes au déplacement selon la politique en vigueur.

Adoptée.

2016.03.071

TOURNÉE 2016 DE LA MUTUELLE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL D'UMQ – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec organise une tournée de la mutuelle en santé et sécurité au travail et que la participation à cette tournée est sans frais d'inscription;

CONSIDÉRANT QUE la formation continue est essentielle afin de maintenir le niveau de compétence des employés de la municipalité;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à assister à la rencontre et d'autoriser les dépenses inhérentes au déplacement selon la politique en vigueur.

Adoptée.

2016.03.072

ADMO – FORMATION SUR LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la formation continue est essentielle afin de maintenir le niveau de compétence des employés de la municipalité;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à s'inscrire à la formation « Gestion financière municipale, bien maîtriser les différents outils » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec » à Trois-Rivières, le 20 avril 2016, au coût de 295 \$ avant toutes taxes applicables et d'autoriser les dépenses inhérentes au déplacement selon la politique en vigueur.

Adoptée.

2016.03.073

HOCKEY SÉNIOR – PROLONGEMENT DE L'OUVERTURE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que l'aréna ferme le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de hockey sénior de Sainte-Anne-de-la-Pérade a la possibilité de participer à la finale de la Ligue de hockey sénior de la Mauricie et que ces parties se tiendront au mois d'avril;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de garder l'aréna en opération au mois d'avril dans l'éventualité où l'équipe locale participerait aux finales de la Ligue de hockey sénior de la Mauricie.

Adoptée.

2016.03.074

CLUB OPTIMISTE – CALENDRIER – RETOUR DU PRIX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a gagné 100 \$ au tirage du Club optimiste dans le cadre de sa levée de fonds annuelle de vente de calendrier;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de remettre le prix au Club optimiste afin qu'il procède à un nouveau tirage du prix de 100 \$ gagné par la municipalité.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2016.03.075

AKIFER – ESSAI DE CAPACITÉ DES PUIITS P3 ET P4 – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit connaître l'état de ses puits afin d'assurer à la population un approvisionnement en eau potable;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat d'essai de capacité aux puits P3 et P4 par la firme Akifer génie-conseil au montant de 2 080 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2016.03.076

ABB GESTION PARASITAIRE – ARROSAGE PRÉVENTIF CENTRE COMMUNAUTAIRE CHARLES-HENRI LAPOINTE ET KIOSQUE DU PARC – OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat d'arrosage préventif des bâtiments du 100 de la Fabrique et du kiosque du parc du pont à la firme ABB gestion parasitaire pour un montant de 260 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2016.03.077

INFOTECK – BRANCHEMENT CASERNE INCENDIE SUR INTERNET HAUTE VITESSE – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le Service de prévention des incendies a besoin d'avoir accès à internet haute vitesse à la caserne des pompiers;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la firme Infoteck afin d'installer les équipements nécessaires au branchement internet haute vitesse entre l'hôtel de ville et la caserne incendie pour un montant de 249,95\$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2016.03.078

LE NOUVELLISTE – PROPOSITION DE PUBLICITÉ – CAHIER SPÉCIAL DE LA MRC DES CHENAUX

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de ne pas accepter l'offre d'encart publicitaire dans le cahier spécial de la MRC des Chenaux dans le quotidien Le Nouvelliste.

Le vote est demandé. La mairesse ne vote pas. En faveur : 0 Contre : 6

Rejetée à la majorité.

2016.03.079

LE SAINT-LAURENT À VÉLO – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE VISIBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Réseau le Saint-Laurent à vélo offre à la municipalité une visibilité pour les cyclistes locaux, nationaux et internationaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire favoriser le développement récréotouristique de la municipalité;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de visibilité du Réseau le Saint-Laurent à vélo pour un montant de 195 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2016.03.080

PUITS SAINT-PROSPER – AJOUT D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le panneau électrique aux puits de Saint-Prosper ne permet pas l'ajout d'équipements requis au bon fonctionnement de l'installation dont l'ajout d'une salle de débit et un chauffe-eau;

Il est proposé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Langlois Électrique La Pérade inc. pour l'ajout d'un panneau huit (8) circuits 120/240 et d'un raccord pour chauffe-eau au montant de 683,03 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Aucun point.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2016.03.081

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-355 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-262 AFIN D'AUTORISER L'USAGE MAISON MOBILE DESTINÉ À DES AGRICULTEURS DANS LA ZONE 205-A – RÉOLUTION POUR FIXER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit tenir une assemblée de consultation avant l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de tenir une assemblée de consultation le lundi 4 avril 2016, à 19 h 15, au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2016.03.082

AJOUT D'UN CHEMIN PRIVÉ AU PLAN D'URBANISME – REQUÊTE À LA MRC

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont demandé au Service de l'urbanisme de la MRC l'ajout d'un chemin privé au plan d'urbanisme afin de rendre conforme des propriétés bénéficiant de droits acquis et autorisation en zone agricole;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'adresser à la MRC des Chenaux une requête d'ajout d'un chemin privé au plan d'urbanisme tel que décrit dans les documents remis par les citoyens.

Adoptée.

2016.03.083

DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – ACCEPTATION DE LA DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions règlementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de Garage Faucher et fils;

CONSIDÉRANT QUE Garage Faucher et fils pourra desservir entre autres, *la Sureté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ)*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal désigne Garage Faucher et fils propriété de Garage Faucher et fils à opérer une fourrière d'autos au 501 boulevard de Lanaudière à Sainte-Anne-de-la-Pérade et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

QUE Garage Faucher et fils devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la Société;

QUE les installations de Garage Faucher et fils devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2016.03.084

COURSE RICHARD TESSIER – DIVERSES AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit approuver certains éléments relatifs à la tenue de la Course Richard Tessier le 4 juin 2016;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'approuver les éléments suivants nécessaires à la tenue de la Course Richard Tessier qui se tiendra sur le territoire de la municipalité soit, l'engagement de DJ Reedo pour l'animation et la sonorisation au montant de 250 \$ avant toutes taxes applicables, l'engagement de URLS pour le chronométrage à puce des coureurs pour un montant maximum de 900 \$ avant toutes taxes applicables, l'engagement de inscriptionenligne.ca pour les inscriptions aux frais des participants, de la reconduction des frais d'inscription des taux de 2015 et de la gratuité pour tous les enfants de Sainte-Anne-de-la-Pérade de 14 ans et moins et d'autoriser la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire à signer toute entente relative à ces éléments.

Adoptée.

2016.03.085

FÊTE NATIONALE 2016 – ACCEPTATION DES DÉPENSES

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses suivantes dans le cadre de la Fête nationale 2016 soit, l'engagement de DJ Reedo pour l'animation musicale en journée au montant de 400 \$ avant toutes taxes applicables, de Laurianne Rochon pour une prestation musicale au montant de 275 \$ avant toutes taxes applicables et de Jason Hudon accompagné de trois (3) musiciens pour une prestation musicale au montant de 1 600 \$ avant toutes taxes applicables et d'autoriser la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire à signer ces ententes et les contrats d'artistes.

Adoptée.

2016.03.086

SOIRÉES MUSICALES DANS LE PARC – SAISON 2016 – ACCEPTATION DES DÉPENSES

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses suivantes dans le cadre des soirées musicales qui se tiendront les vendredis 8 juillet, 22 juillet, 5 août et 19 août suit, l'engagement de DJ Reedo au montant de 250 \$ par soirée avant toutes taxes applicables, du groupe Cass Roll pour la prestation musicale du 8 juillet au montant de 1000 \$ avant toutes taxes applicables, du groupe WEST pour la prestation musicale du 22 juillet au montant de 800 \$ avant toutes taxes applicables, du groupe Lady Rouge pour la prestation musicale du 5 août au montant de 1000 \$ avant toutes taxes applicables, du groupe Sylvain De Carufel pour la prestation du 19 août pour un montant de 900 \$ avant toutes taxes applicables et d'un montant de 200 \$, par soirée, pour les premières parties de chacun des spectacles réservés à des talents locaux de la Mauricie applicables et d'autoriser la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire à signer ces ententes et les contrats d'artistes.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Carrière;
- Poste agent de bureau;
- Consommation d'eau;
- Capacité des puits.

RAPPORT DES COMITÉS

- Loisirs
 - Satisfaction des usagers de la patinoire extérieure et possible reconduction l'hiver prochain;
- Politique familiale
 - Reconduction de la fête des bénévoles;
- 350^{ième}.

2016.03.087

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 11.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse